

## REINSCRIPTIONS à L'ÉCOLE de TENNIS

SAISON 2025 – 2026

Cours possibles sur terrains couverts ou sur terrains extérieurs

Enfants nés entre 2008 et 2021 et du 01/01/2022 au 30/06/2022

**Priorité aux réinscriptions jusqu'au 10 juin**

### 1<sup>ère</sup> étape

**A partir du 21 mai**, rendez-vous sur le site du **Colombes Tennis Club** dans la rubrique « **Cours collectifs Jeunes** ». Sélectionnez la catégorie correspondant à l'âge de votre enfant puis indiquez vos souhaits horaires (3 possibilités par ordre préférentiel) et remplissez l'attestation de santé sur la fiche.

Si vous avez oublié vos identifiant et code, cliquez OUI sur mot de passe oublié et vous les recevrez sur votre boîte mail.

### 2<sup>ème</sup> étape

Pour réinscrire votre enfant, **vous devez obligatoirement vous rendre au club pour valider une place dans un groupe** puis procéder au règlement intégral (par chèque à l'ordre du CTC, CB, espèces, chèques vacances ou coupons sport). Paiement possible en 3 fois : octobre, novembre et décembre 2025.

**Ces deux étapes sont obligatoires !**

**IMPORTANT : Pas de réinscription automatique et aucune place réservée.**

**Pour éviter une grande perte de temps pour la validation au club, merci de ne pas venir avec les dossiers d'une autre famille !**

**- Si vous bénéficiez du PASS+ 92 ,du Pass'sport, ou de la participation ultérieure de votre comité d'entreprise, vous payerez l'intégralité de l'adhésion et le Colombes Tennis Club vous adressera un chèque de remboursement après avoir reçu le virement de l'organisme.**

**L'OFFRE de PARRAINAGE** continue pour cette nouvelle saison : votre fille ou fils peut parrainer un enfant qui souhaite s'inscrire pour l'année à l'école de tennis. Parrain et filleul bénéficieront d'une réduction sur leurs cotisations pour la rentrée 2025/2026. Le filleul pourra aussi bénéficier de la période prioritaire des réinscriptions.

### OPTIONS COMPLEMENTAIRES :

**L'ANIMATION MATCH** : Votre enfant né entre 2008 et 2016 aura la possibilité de jouer une 2<sup>ème</sup> heure hors vacances scolaires sous forme de match (avec d'autres enfants de même niveau) ,tous les mercredis à partir du 24 septembre 2025 et jusqu'au 15 avril 2026 inclus. Cette activité sera encadrée par un enseignant au tarif de 100€.

14h - 15h :2014-2016

15h-16h : 2008-2013

16h -17h : 2008 -2013

### ANNULATIONS ET CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

**Aucun remboursement ne sera accordé pour les enfants qui arrêteraient l'école après le 1<sup>er</sup> cours.**

Un problème médical nécessitant un arrêt d'une durée supérieure à 3 mois fera l'objet d'une indemnisation sous forme d'avoir pour un stage.

Thierry BOUSSUGE : Responsable de l'école de tennis